



EYSINES/LE HAILLAN

Projet d'aménagement de l'avenue Jean Mermoz, entre l'Avenue Pasteur et l'Avenue de Magudas

NOTICE EXPLICATIVE

- **Contexte réglementaire**

Conformément aux dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, il convient de procéder à l'organisation d'une concertation lors de la réalisation, dans une partie urbanisée d'une commune, d'un investissement routier d'un montant supérieur à 1 900 000 € et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants. Cette concertation doit associer pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées, avant qu'il soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.

- **Objectifs de l'opération**

Les objectifs principaux poursuivis sont :

- Créer des aménagements continus, sûrs et confortables pour les piétons et les cyclistes, de part et d'autre de la voie.
- Proposer un nombre suffisant de places de stationnement, y compris pour les Poids Lourds.
- Sécuriser les carrefours intermédiaires, notamment les traversées des piétons et cyclistes, ainsi que les mouvements tournants des automobilistes.
- Embellir le site, par la création de bandes d'espaces verts entre la chaussée et les voies vertes.
- Maintenir une chaussée à double sens de circulation, en la recalibrant.
- Supprimer les fossés existants, et mettre en place un autre dispositif d'assainissement pour les eaux pluviales.

- **Programme de l'opération**

Les limites du projet sont :

- Au Sud : le carrefour avec l'avenue de Magudas (non compris, il a été récemment réaménagé lors des travaux du tramway).
- Au Nord : le carrefour avec l'avenue Pasteur et l'avenue de Saint Médard, non compris. Ce carrefour est en effet pris en compte dans l'étude du projet de Bus à Haut Niveau de Service Bordeaux-Saint Aubin de Médoc.

La longueur du projet est de 800m environ, dans une emprise de 16m en moyenne.

Il est envisagé, à ce stade de l'étude, la création :

- De deux voies vertes de part et d'autre de la voie, qui permettront la circulation des piétons et des cyclistes.
- D'un nombre suffisant de places de stationnement.
- De plateaux surélevés aux carrefours Edmond Rostand/Saint Exupéry et Jacques Brel.
- De bandes d'espaces verts, entre la chaussée et les voies vertes, avec plantations d'arbres, si la position des réseaux enterrés le permet. Ces bandes végétalisées alterneront avec les places de stationnement.

La largeur de la chaussée sera recalibrée à 6m de large environ.

Les fossés seront supprimés pour permettre la création des voies vertes. Les études de sols étant favorables, il est envisagé de mettre en place des ouvrages d'infiltration sous les voies vertes, avec des drains vers les réseaux existants.

Des régularisations et acquisitions foncières sont nécessaires pour réaliser ce projet.